

# **DELIBERATION N° 04 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE ET MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT WI-FI**

**Rapporteur : MME THOMAS**

La médiathèque municipale est équipée de la nouvelle version du logiciel Orphée depuis le 26 novembre 2013. Ce nouvel équipement permet de mettre en place de nouveaux services pour les adhérents : prolongations et réservations de documents possibles par le site web, connexion en wi-fi depuis la médiathèque.

D'autre part, la collection de DVD a atteint le seuil de 1000 unités qui permet l'emprunt simultané de 2 documents pour les emprunteurs réguliers de ce support (une fiction et un documentaire).

Des modifications sont proposées au règlement intérieur de la Médiathèque comme suit :

- Article 10 : L'utilisateur peut emprunter 8 livres ou périodiques, 3 CD audio, 2 CD-ROM, 2 DVD (une fiction, un documentaire) et 2 partitions pour une durée de 3 semaines. La partition est remplacée par un « Livre-CD » pour le secteur jeunesse. Le délai de prêt et la quantité de documents empruntés peuvent varier pendant les vacances scolaires. Les documents non réservés par un autre adhérent peuvent être prolongés une fois, soit à la demande par les bibliothécaires, soit par l'accès au site web de la médiathèque (sauf nouveautés, CD et DVD). Les documents empruntés par un autre usager peuvent faire l'objet d'une réservation par le même biais dans la limite de 3 réservations de livres, 2 réservations de CD, 1 réservation pour les autres supports pour chaque adhérent.

- Article 24 : Les adhérents majeurs à jour de leur cotisation peuvent bénéficier d'un accès au wi-fi après signature du règlement d'utilisation du service wi-fi.

Du fait de la création de l'article 24, les articles suivants concernant la partie 5 "Modalités d'application du règlement" sont respectivement numérotés : Articles 25, 26 et 27.

En effet, la Ville de Ludres a décidé d'offrir aux adhérents de la médiathèque municipale la possibilité de consulter internet sur place en utilisant leurs propres appareils : ordinateurs portables, tablettes, smartphones, etc. via la technologie de réseau informatique sans fil.

L'accès à la connexion à internet via le service wi-fi de la médiathèque est gratuit et réservé aux adhérents de la médiathèque municipale de Ludres, à jour de leur cotisation et âgés de plus de 18 ans, sous réserve de la signature du règlement.

Il est donc nécessaire d'établir un règlement que les utilisateurs devront s'engager à respecter afin d'utiliser ce nouveau service.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'autoriser les modifications suivantes concernant l'article 10 et la création de l'article 24 du règlement intérieur de la médiathèque, comme exposé ci-dessus ;
- d'approuver le règlement du service wi-fi de la médiathèque.